

ARRÊTÉ N° 16 - SC/2024

Fixant la liste des correcteurs et/ou examinateurs associés de l'examen professionnel, par voie de promotion interne, d'accès au grade d'Ingénieur Territorial – 1^{er} examen – 1^{er} alinéa (Catégorie A) - Session 2024, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales, en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu l'arrêté N°12-SC/2022 portant la liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le CDG 66 ;

Vu l'arrêté N° 40-SC/2023 portant ouverture de l'examen professionnel, par la voie de la promotion interne, d'accès au grade d'Ingénieur Territorial – 1^{er} examen – 1^{er} alinéa (Catégorie A) - Session 2024, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté N° 03-SC/2024 fixant la composition du jury de l'examen professionnel, par la voie de la promotion interne, d'accès au grade d'Ingénieur Territorial – 1^{er} examen – 1^{er} alinéa (Catégorie A) – Session 2024, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté N° 11-SC/2024 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel, par la voie de la promotion interne, d'accès au grade d'Ingénieur Territorial – 1^{er} examen – 1^{er} alinéa (Catégorie A) - Session 2024, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Vu la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE :

Article 1 : La liste des correcteurs et/ou examinateurs de l'examen professionnel, par la voie de la promotion interne, d'accès au grade d'Ingénieur Territorial – 1^{er} examen – 1^{er} alinéa (Catégorie A) – Session 2024 est fixée comme suit :

- Madame BAILLOT-GAUZE Anne – Ingénieur Principal
- Monsieur ARGELES Christian – Ingénieur Principal
- Madame BELOT-CREPIAT Claire – Ingénieur
- Monsieur LAINEL Jean-Pierre – Ingénieur Principal
- Monsieur DUCHOSSOY Emmanuel – Ingénieur
- Monsieur LORENZELLI Rémi – Ingénieur Principal
- Madame LLUGANY Muriel – Ingénieur Principal
- Monsieur DONNADIEU Philippe – Ingénieur en Chef Hors Classe
- Madame GRACUA ADUCEIL Grecia – Ingénieur Principal
- Madame DELARIS Anne – Ingénieur
- Madame OLIVE-LLOBET Laure – Ingénieur Principal

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20240606-16SC2024-AR
Date de réception préfecture : 06/06/2024

- Madame GROS-BALTHAZARD Géraldine – Ingénieur Principal
- Monsieur CLERCQ Stéphane – Ingénieur en Chef
- Monsieur VIDAL Lionel – Ingénieur Principal
- Monsieur POURE Stéphane – Ingénieur Principal
- Monsieur SALY Pierre – Ingénieur
- Madame DANOY Véronique – Ingénieur Hors Classe
- Monsieur LAFARGUE Patrice – Ingénieur Hors Classe
- Madame DAULT Catherine – Ingénieur
- Monsieur ESPEUT Alban – Ingénieur Principal
- Monsieur CARABIN Jean-François – Ingénieur
- Monsieur BRUN Eric – Ingénieur Principal
- Madame CALVET Laure – Ingénieur
- Monsieur BOBO Ludovic – Ingénieur
- Monsieur MONESTIER Christophe – Ingénieur Principal
- Monsieur PINOL Olivier – Ingénieur Principal

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales, et publiée par voie électronique sur le site du CDG66.

Article 3 : Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

06 JUIN 2024
PERPIGNAN, le



Le Président,

Robert GARRABÉ.